

**Règlement de sélection au  
CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES « Youth World Sailing 2018 »  
Du 14 au 22 juillet 2018 – à Corpus Christi (USA)**

## CANDIDATURES

Le Championnat du Monde Jeunes YWS (Youth World Sailing) 2018 concerne les jeunes nés en 2000 et après (moins de 19 ans au 31/12/2018), appelés « U19 » au niveau international. **Les séries retenues sont celles définies par l'avis de course du Championnat du Monde Jeune YWS 2018.**

Les sportives et sportifs désirant représenter la France lors de cette épreuve doivent faire acte de candidature auprès de la Fédération française de voile (FFVoile) **avant le 16 mars 2018**. Les formulaires de candidature sont publiés sur le site internet de la FFVoile.

Pour faire acte de candidature, les candidat(e)s doivent répondre aux critères d'âge, être de nationalité française, licencié(e)s à la FFVoile et ne présenter aucune contraindication médicale à la pratique de la voile de compétition. Le nombre de participant(e)s par nation est fixé par World Sailing (WS) à un seul sportif, sportive ou équipage par série.

## MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTIONS

La FFVoile prévoit un dispositif de sélection pour le **Championnat du Monde Jeune YWS 2018**. Un dispositif spécifique est prévu pour le catamaran (cf. §B ci-après).

### A- Pour les séries RSX, 420, Radial et 29er.

L'épreuve de sélection des sportifs, sportives ou équipages pour le Championnat du Monde Jeune « YWS 2018 » se déroule selon la série lors des épreuves nationales ou internationales suivantes.

- 29er F et H : Eurocup 29er du 30 mars au 2 avril à Cavalaire (83)
- Laser Radial F et H : National Laser Radial du 12 au 15 avril à La Rochelle (17)
- 420 F et H : Coupe Internationale de la Méditerranée et de l'Amitié (CIMA) du 16 au 21 avril à Martigues (13)
- RSX F et H : National Windsurf du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2018 à Lacanau (33)

Les critères de sélection sont les suivants :

- a) Si un sportif, une sportive ou un équipage candidat **remporte ou figure sur le podium de l'épreuve** nationale ou internationale de sélection de la série, il ou elle est automatiquement sélectionné(e) au YWS 2018,
- b) Dans tous les autres cas, le DTN apprécie la meilleure chance de réussite française.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## B- Pour la série catamaran.

La FFVoile prévoit un dispositif spécifique de sélection parmi les équipages mixtes candidats pour le **Championnat du Monde Jeune YWS 2018 série Nacra 15** en deux phases.

**Phase 1 : L'épreuve de sélection de l'équipage mixte représentant la France au YWS 2018** est le Championnat du Monde de Nacra 15 du 22 au 28 avril 2018 à Barcelone en Espagne.

L'épreuve de sélection des représentant(e)s de la France candidat(e)s est soit l'épreuve internationale (a) ci-avant, soit une épreuve nationale ci-après (phase 2).

- a) **Si un équipage** figure sur le podium du Championnat du Monde Jeune de Nacra 15, il est automatiquement sélectionné pour le YWS 2018. Au cas où plusieurs équipages candidats seraient sur le podium du CMJ 2018, le premier est sélectionné et le second remplaçant,
- b) dans le cas contraire, le DTN apprécie les meilleures chances françaises parmi les équipages figurant dans le top 6 du CMJ 2018.

**Phase 2 : A défaut des cas cités ci-dessus (a et b), l'épreuve nationale de départage** est l'épreuve nationale jeune catamaran du printemps 2018 (dates et lieu à définir).

Les critères de sélection sont les suivants :

- a) Si un équipage candidat **remporte ou figure sur le podium de l'épreuve** nationale, il est automatiquement sélectionné(e) au YWS 2018,
- b) Dans tous les autres cas, le DTN apprécie la meilleure chance de réussite française.

## VALIDATION FINALE DES SELECTIONS

La liste des sélectionné(e)s et des remplaçant(e)s est publiée sur le site internet de la FFVoile.

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis(e).

Les sélectionné(e)s suivront un programme obligatoire de préparation spécifique à l'objectif du **Championnat du Monde Jeunes YWS 2018**.

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'infraction à la réglementation de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation fixé, le DTN pourra invalider la sélection du ou des sportifs et de la ou des sportives concerné(e)s et désigner un(e) ou plusieurs remplaçant(e)s selon les critères fixés.

Jacques CATHELIN

DTN de la FFVoile

